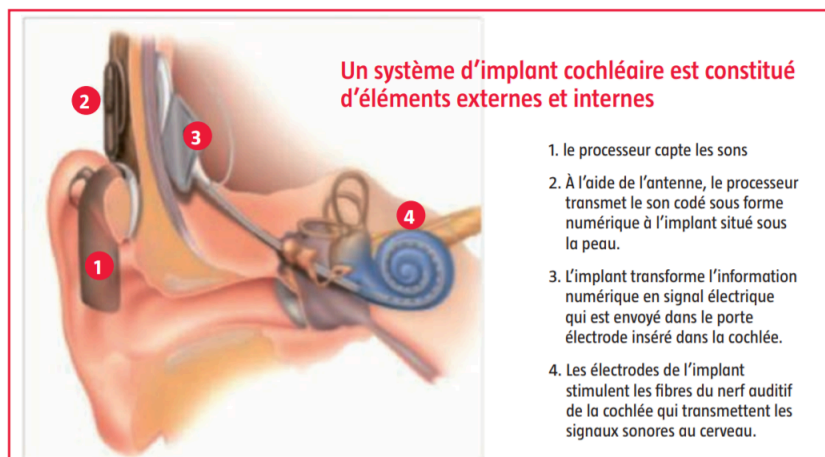


Notice explicative du système d'implant cochléaire

Lorsqu'une surdité s'aggrave, les aides auditives, « amplificateurs de sons », ne suffisent plus pour communiquer. L'implant cochléaire qui stimule directement le nerf auditif est alors la solution la plus adaptée.

Même si les résultats obtenus peuvent varier de manière notable en fonction des patients, l'implant cochléaire permet aujourd'hui, dans un nombre croissant de cas, de (re)trouver une communication orale aisée en milieu calme et face à son interlocuteur.



L'implantation cochléaire n'est pas une opération qui restaure l'audition. Dans différentes situations, cette audition sera plus difficile :

- **La nuit**, la personne implantée retire son processeur et est totalement sourde.
- **Au téléphone**, l'audition dépend de la qualité du son du téléphone, mais aussi de la bonne réception du son par le processeur.
- **À l'école, en réunion ou avec la télévision**, la personne implantée n'aura pas une bonne intelligibilité en raison de l'éloignement des interlocuteurs ou des hauts parleurs. Une voix éloignée de quelques mètres devient plus difficilement perceptible par le micro du processeur.
- **En milieu bruyant**, le message sonore sera brouillé et difficilement retranscrit clairement par le processeur.

Les aides techniques : un outil indispensable pour optimiser la réception sonore

Au quotidien, le handicap de la personne implantée peut être en partie compensé par le recours à certaines aides techniques. L'aide technique transmettra directement à l'implant cochléaire la voix de l'interlocuteur de façon claire et nette. Les aides techniques diffèrent principalement par leur mode de transmission du son au processeur :

- **Casques d'écoute** : Un casque permettra de bien positionner l'écoute au niveau des micros du processeur. Ce système permettra une meilleure compréhension des conversations téléphoniques, mais aussi de la télévision.
- **Systèmes de boucle magnétique** : Ce système permet de transmettre des sons directement à un implant cochléaire. Ainsi, les bruits ambiants ne viennent plus perturber la compréhension. Il existe des systèmes fixes pour écouter la télévision ou des boucles « portatives » qui permettent de porter le système autour du cou, ou encore sous la forme d'oreillettes pour écouter un Smartphone ou un téléphone portable.
- **Systèmes FM ou micros HF** : Pour ne pas être gêné par le bruit environnant, la personne implantée peut recourir à un système FM (ou micro HF) qui permet de recevoir la parole d'un interlocuteur privilégié directement dans son processeur.

Pour en savoir plus sur les aides techniques et de leur utilisation, nous invitons à consulter l'article "Les aides techniques pour chaque implant", que l'on retrouve sur notre site internet en consultant ce lien :

<https://www.cisic.fr/vie-quotidienne/generalites/708-toutes-les-aides-techniques-pour-chaque-implant>

Le coût de l'implant cochléaire nécessite une assurance

L'arrêté du 2 mars 2009 relatif à l'inscription de systèmes d'implants cochléaires et du tronc cérébral au chapitre 3 du titre II et au chapitre 4 du titre III de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale fixe les conditions d'activité des services posant des implants, les indications médicales autorisant la pose ainsi que les prix de vente maximaux des fournisseurs :

- 16 000 € pour l'implant cochléaire avec une garantie constructeur de 10 ans.
- 6 000 € pour le processeur avec une garantie constructeur de 5 ans.

L'assurance maladie prend en charge un renouvellement de processeur au-delà de 5 ans et de l'implant cochléaire au-delà de 10 ans, mais dans les 2 cas, les dommages accidentels aux processeurs ainsi qu'aux implants cochléaires ne sont pas couverts. Il est donc vivement recommandé de prendre une assurance qui couvrira tous types de dommages accidentels.